



Assurance responsabilité civile professionnelle pour médiatrices/médiateurs FSM

Le médiateur FSM soussigné / la médiatrice FSM soussignée requiert l'affiliation à l'assurance responsabilité civile professionnelle de la FSM. Les détails utiles relatifs à l'assurance se trouvent dans la [fiche informative](#).

Prime annuelle: CHF 175.00

L'assurance court périodiquement du 01.07. au 30.06. La FSM établit une facture annuelle. En cas de conclusion du contrat en cours d'année, le jour du début du trimestre (1.1./1.4/1.7/1.10) est retenu comme date de référence.

Formulaire d'affiliation

Début de la couverture 1.1. 1.4. 1.7. 1.10.

Nom

Prénom

Adresse

CP / Lieu

E-Mail

Téléphone

La demande peut être adressée par e-mail (Scan) ou courrier postal:

FSM FEDERATION SUISSE MEDIATION

Secrétariat

Case postale 3017

3000 Berne

+41 31 398 22 22

info@mediation-ch.org

www.mediation-ch.org